

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 9 mars 2026 à 16 h 30 par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 13 AVRIL 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite		X*	LABERGE, Murielle Rectrice	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		MATHIEU, Alexandre Membre externe		X
KAMMOUN, Manel Professeure	X		-	-	-
Personnes convoquées	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-	-	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée.					

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 37.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal :

2.1 Quatre cent quatre-vingt-dix-huitième réunion (2 février 2026)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

3.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et Clermont Auvergne Institut National Polytechnique (INP) Auvergne (France)

4.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) Louvain-la-Neuve (Belgique)

5.- Adhésion au regroupement d'achats d'équipements de réseautique

Affaires courantes

- 6.- Fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO
- 7.- Autorisation de la rectrice à signer l'entente de contribution non remboursable entre l'UQO et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Prochaine réunion (lundi 13 avril 2026)
- 10.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal :**

2.1 **Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-huitième réunion (2 février 2026)**

2.1.1. **Adoption**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-huitième réunion (2 février 2026), et ce, sans modification.

2.1.2. **Affaires en découlant**

En ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-huitième réunion (2 février 2026), les suites régulières ont été données.

3.- **Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et Clermont Auvergne Institut National Polytechnique (INP) Auvergne (France)**

L'ISIMA (Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications) est une grande école publique d'ingénieurs en informatique située en Auvergne. Elle propose une formation d'ingénieur en trois ans, axée sur les métiers de l'informatique et de ses applications. Habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), l'ISIMA délivre un diplôme reconnu de haut niveau.

L'établissement se distingue par son engagement envers l'excellence académique et l'amélioration continue de ses pratiques pédagogiques, notamment à travers un Système de management de la qualité conforme à la norme ISO 9001, certifié depuis 2014.

Le développement de ce partenariat s'inscrit, d'une part, dans l'objectif de poursuite et de consolidation du rayonnement international de notre établissement. D'autre part, la qualité de la formation offerte par l'ISIMA, sa reconnaissance institutionnelle et son approche structurée de l'assurance qualité en font un partenaire stratégique pour la mise en place d'ententes de formation favorisant la mobilité étudiante et la coopération académique.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 499-CX-2356 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et Clermont Auvergne Institut National Polytechnique (INP) Auvergne (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) Louvain-la-Neuve (Belgique)**

Dans le cadre du renforcement de la coopération universitaire internationale, un projet de stages bilatéraux est envisagé entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO). Cette initiative s'inscrit dans une volonté commune de favoriser les échanges académiques, le partage d'expertises et le développement des compétences en sciences sociales et du développement.

Fondée officiellement le 9 décembre 1425, l'Université de Louvain constitue l'une des plus anciennes universités d'Europe encore en activité.

Au cœur de cette dynamique se trouve l'École des Sciences Politiques et Sociales de Louvain (PSAD), née en 2009 d'une fusion avec les sciences de la population et du développement. L'École regroupe aujourd'hui huit disciplines majeures : l'anthropologie, la sociologie, la science politique, les relations internationales, les affaires publiques, l'aide humanitaire, la démographie et les sciences du développement. Elle joue un rôle central dans la formation d'analystes capables de comprendre et d'interpréter les transformations politiques, sociales et culturelles des sociétés contemporaines.

Présente sur deux sites, Louvain-la-Neuve et Mons, l'École anime douze programmes d'études, incluant des masters 120 et 60 crédits, des masters de spécialisation ainsi que plusieurs certificats de formation continuée. Elle coordonne également l'animation pédagogique de programmes de baccalauréat et encadre la formation doctorale en sciences politiques et sociales.

Dans ce contexte académique riche et internationalisé, la mise en place de stages bilatéraux avec l'Observatoire de développement de l'Outaouais apparaît comme une opportunité stratégique. De plus, ce projet de collaboration s'inscrit pleinement dans la mission de l'UCLouvain et de la PSAD : former des citoyennes et citoyens engagés, capables de comprendre les enjeux contemporains et d'y apporter des réponses innovantes, tant à l'échelle locale qu'internationale.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 499-CX-2357 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) Louvain-la-Neuve (Belgique); laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Adhésion au regroupement d'achats d'équipements de réseautique

Ce regroupement d'achats vise l'acquisition d'équipements de réseautique, de licences, de fonctionnalités, de sécurité et de soutien technique. Ce contrat couvre plusieurs catégories, dont des commutateurs, des points d'accès sans fil, des contrôleurs, des routeurs, des pare-feux, des modules SFP et des accessoires. Une variété de biens et de licences liées à des équipements de réseautique faisant partie des familles et catégories suivantes est offerte :

Famille 1 : Commutateurs d'accès et d'agrégation

- A - Commutateurs d'accès L2
- B - Commutateurs d'accès L3
- C - Commutateurs d'agrégation - Châssis/modulaires
- D - Commutateurs de calibre industriel (robustes)

Famille 2 : Commutateurs Core CTI

- E - Commutateurs de centre de traitement informatique

Famille 3 : Pare-feux

- F - Pare-feux et consoles de gestion physique/virtuelles

Famille 4 : Routeurs

- G - Routeur à densité flexible et routeur standard

Famille 5 : Sans-Fil/WIFI*

- H - Bornes extérieures, bornes intérieures, contrôleurs & accessoires

Sur le budget total de 175 000 \$ réparti sur deux ans, 85 % seront consacrés au projet des résidences, tandis que 15 % seront réservés aux activités courantes du Service des technologies de l'information ainsi qu'au remplacement des équipements.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 499-CX-2358 concernant l'adhésion au regroupement d'achats d'équipements de réseautique; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO**

L'Université offre un service de résidences universitaires depuis 1990. Ce service a une capacité d'accueil de 92 locataires aux Résidences Taché et de 106 locataires aux Maisons de ville. À partir de l'automne prochain, la nouvelle résidence en construction pourra accueillir 152 locataires. Le service des résidences est géré par la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides. Le taux d'occupation des résidences est de près de 100 % sur neuf (9) mois et ce service est hautement apprécié par nos étudiants.

Le Tribunal administratif du logement (TAL) du Québec fournit des barèmes aux locateurs permettant d'établir une fixation annuelle de loyer juste et raisonnable. Pour les baux renouvelés en 2026, le TAL propose une hausse de base de 3,1 %, suite à une réforme visant à stabiliser les augmentations. Ce nouveau calcul, plus simple, intègre l'inflation (IPC moyen des 3 dernières années), les taxes, les assurances et les immobilisations. Pour les immobilisations, seuls les travaux majeurs sont inclus (calculés à 5 % du montant), l'entretien courant est exclu.

Il est à noter que la construction des Résidences Taché date de 1989 et celle des Maisons de ville de 2003. Ces immeubles font l'objet de travaux d'entretien annuel. Ces coûts sont en croissance pour maintenir les unités de logement en bon état.

Lors de sa réunion du 3 février 2025, le conseil d'administration a approuvé la grille de fixation de loyer pour l'année 2025-2026, résolution 487-CX-2318 (annexe 1). Cette grille prévoyait des hausses de loyer d'environ 4 % pour les Résidences Taché et pour les Maisons de ville.

Dans le cadre de la construction de la nouvelle résidence, l'UQO s'est engagée à respecter la clause 13.3 de la convention de réalisation et d'exploitation du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ), qui prévoit que les loyers fixés doivent être égaux ou inférieurs aux loyers maximaux établis par la SHQ pour les cinq (5) premières années d'exploitation. Ces loyers maximaux servent pour le loyer de base et n'incluent pas les services fournis.

Comme la dernière liste des loyers maximaux applicables aux baux signés à partir du 1^{er} août 2025 excluant les coûts d'électricité, de chauffage et d'eau chaude date de juillet 2025 et que la liste pour les baux débutant le 1^{er} août 2026 ne sera disponible qu'en juillet 2026 nous avons indexé du minimum, soit 3,1 % le loyer de base et y avons ajouté les autres coûts.

Une nouvelle grille tarifaire sans augmentation est proposée pour les résidences Taché et les Maisons de ville pour l'année 2026-2027, afin de permettre une équité entre le prix des loyers existants et le prix des loyers de la nouvelle résidence soumis à des règles même si le TAL propose, selon l'outil de calcul, une augmentation d'un peu plus de 4 % (annexe 2).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 499-CX-2359 concernant la fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **Autorisation de la rectrice à signer l'entente de contribution non remboursable entre l'UQO et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec**

La présente demande fait suite à une démarche d'aide financière déposée par l'UQO auprès de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (ci-après, « l'Agence »). Cette dernière a manifesté son intention d'appuyer financièrement le projet dans le cadre du Programme de croissance économique régionale par l'innovation ou de l'Initiative régionale d'investissement dans la défense.

Le projet vise à accroître l'innovation et le transfert technologique des entreprises québécoises qui œuvrent dans le secteur des transports (maritimes, aériens et terrestres) et qui visent les marchés civils et de la défense dans le domaine de la cybersécurité. Les principales activités qui seront entreprises dans le cadre du projet sont : l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques, de logiciels de cybersécurité, d'équipements intelligents immersifs et des améliorations locatives pour la sécurisation des lieux physiques afin de

répondre aux normes de la défense. La contribution de l'Agence portera sur l'ensemble des coûts.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 499-CX-2360 concernant l'autorisation de la rectrice à signer l'entente de contribution non remboursable entre l'UQO et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- Période d'information et de questions

Aucune information n'est transmise.

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 13 avril 2026 à 16 h 30.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 44.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale